

Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chien

Identité de la personne engagée à laquelle a été remis le certificat :

Prénom.....

Nom

Adresse

.....

Mail

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat :

Prénom.....

Nom

Adresse

.....

Mail

Avant d'acquérir un chien...

Acquérir un chien doit être **un acte réfléchi** car c'est un engagement pour une durée longue (en moyenne 13-15 ans, variable selon les individus et les races). Il est donc nécessaire de se poser plusieurs questions avant l'acquisition afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du chien et votre mode de vie (disponibilité, espace disponible, forme physique, etc.), ainsi que les implications sur votre budget et sur votre organisation (travail, départ en vacances, etc.). L'acquisition d'un chien, mais aussi le choix de la race, dépendent aussi de ces éléments.

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte **tous les stades de vie** de l'animal : chiot, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. A tous ces stades, vous devez être en mesure de satisfaire à ses besoins pour permettre son bien-être.

En effet, un chien est **un être sensible, qui ressent des émotions**. Il demande du temps, de la **patience, et une bonne connaissance et compréhension** de sa physiologie et de ses comportements. Education et socialisation seront nécessaires afin qu'il ait des comportements adaptés avec vous, les autres humains et ses congénères.

Quelques questions à se poser avant toute acquisition

 **Pour quelles raisons souhaitez-vous acquérir un chien ?** Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère.

 **S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ?** L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'acquisition d'un chien, mais également sa race, son format, car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié. **Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux poils de chien ?**

 **Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour ?**

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale.

💡 **Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille à l'âge adulte ?**

💡 **Votre mode de vie est-il compatible avec l'acquisition d'un chien ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé et adapté pour accueillir un chien ?**

💡 **Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?**

💡 **Vous sentez-vous en mesure d'éduquer votre chien et de le socialiser correctement ? Avez-vous réfléchi aux solutions à mettre en oeuvre en cas de problèmes (abolements, agressivité, destructions, etc.) et à leurs implications en termes de temps et d'investissement financier ?**

💡 **Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre chien si vous êtes amené à changer de mode de vie (changement de logement, de travail, etc.) ?**

La réponse à ces questions n'est pas positive ?

Il est sans doute préférable de **remettre à plus tard** votre projet d'acquisition ou de discuter avec un professionnel (vétérinaire, éducateur canin, éleveur, etc.) pour étudier quelle race de chien vous correspondrait le mieux.



Certains individus présentent des caractères morphologiques ou comportementaux poussés à l'excès (des hypertypes tels que le nez écrasé par exemple) ou des maladies héréditaires qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé et la qualité de vie des animaux et entraîner des frais vétérinaires importants. Ces affections sont particulièrement présentes chez certaines races.

Il convient de vous assurer auprès du vendeur que le chien que vous souhaitez acquérir ne présente pas ces affections.

Le bien-être et la bientraitance

Le chien est un être sensible, qui **ressent des émotions**. A ce titre, son bien-être doit être respecté.



Définition plus précise du bien-être animal

L'ANSES a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme :

« l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal ».

Le bien-être de votre chien lui est propre et dépend de la façon dont il va percevoir son environnement. Votre comportement, les soins que vous allez lui apporter et les conditions que vous allez lui fournir sont essentiels pour favoriser son bien-être. C'est ce qu'on appelle la **bienveillance**.

Ainsi, pour favoriser le bien-être de votre chien, vous devez veiller à satisfaire à **cinq « libertés » fondamentales** :

Absence de faim et de soif



Votre chien doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins.

Absence de peur et de détresse



L'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives.

Absence d'inconfort



Votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui proposant un abri lui permettant de se protéger de conditions climatiques inadaptées.

Absence de douleur, de blessures et de maladie



L'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures.

Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire.

Liberté d'exprimer un comportement normal de son espèce



Son environnement et ses activités doivent être adaptés afin de lui permettre d'exprimer librement son comportement

(activité physique, relations avec des congénères, etc.).

Les besoins spécifiques du chien



Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif. Elles sont à adapter en fonction de la morphologie et du comportement de votre chien.

En effet, il existe de très nombreuses races canines, ayant des caractéristiques très variables. Ainsi, un chien, selon sa race, peut mesurer de 10 cm à 110 cm au garrot et peut peser de 2 à plus de 100 kilos. De même, certaines races nécessitent une activité physique très importante alors que d'autres un peu moins.

Enfin, certaines races font l'objet de réglementation spécifique. Avant d'acquérir un chien, **informez-vous** auprès des professionnels (vétérinaires, éleveurs) ou du club de la race que vous souhaitez acquérir.

Alimentation

Le chien est un **carnivore domestique opportuniste**. Son régime alimentaire doit être équilibré et adapté à la fois à son stade de vie et à son état sanitaire. Vous pouvez opter pour des croquettes, de la pâtée humide ou une préparation ménagère. Dans tous les cas, il est important de suivre les recommandations de votre vétérinaire pour satisfaire aux besoins alimentaires de votre animal.

Il est recommandé de lui servir son alimentation à heures fixes, si possible en plusieurs repas (nombre à déterminer selon l'âge et le format de votre chien).

Il est impératif de laisser constamment de l'eau fraîche à disposition de votre chien.

Les gamelles pour l'alimentation et l'eau doivent toujours être propres.



Le saviez-vous ?

Attention, donner des os à votre chien peut être dangereux pour lui, notamment lorsqu'ils sont cuits, et **il est recommandé de ne pas lui en donner.**

Sommeil et repos

Le chien dort plus de 10h par jour et reste inactif une partie de la journée. Le temps de sommeil dépend en partie de la race du chien et évolue avec l'âge.

Il est donc essentiel que le chien ait accès à une zone de couchage en permanence pour dormir et se reposer. **Cette zone de repos doit être au calme et le chien ne doit pas être dérangé lorsqu'il est dans cette zone.**

Hébergement



L'hébergement, notamment l'espace disponible et son organisation, doit être adapté à la race du chien (format, activités). Il doit notamment pouvoir lui permettre de **se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes**, aussi bien la chaleur que le froid. Si l'animal est détenu en extérieur, l'espace ne peut pas être inférieur à 5 m² et il doit avoir une zone sèche et nettoyée quotidiennement.

Sauf circonstances exceptionnelles (voyage, etc.), l'enfermement en cage est à proscrire. L'attache permanente est **interdite chez le chiot et très fortement déconseillée** chez l'adulte. Dans tous les cas, elle ne doit pas être inférieure à 2.5 m et le dispositif ne doit pas être dangereux. **Limiter la mobilité de votre chien est une source importante d'anxiété et peut favoriser son agressivité.**

Si vous avez un jardin ou un espace extérieur auquel le chien a accès, il faut veiller à ce que celui-ci soit **bien clôturé**. Outre le fait que sa sécurité peut être compromise en cas de fugue (risque d'accident, de vol, etc.), votre responsabilité est engagée si votre chien divague sur l'espace public et cause des dégâts.

Activité physique

Le chien, quelle que soit la race, a besoin d'activités physiques. **L'accès à un jardin est insuffisant pour son équilibre et son épanouissement.** Il est donc nécessaire de le sortir quotidiennement et plusieurs fois par jour, et ce quelle que soit la météo.

Explorer et flairer son environnement font partie des comportements du chien. Ainsi, lors de ces sorties, il faut laisser à votre chien le temps de s'arrêter pour explorer et découvrir les odeurs et sons environnants, et prendre le temps d'observer son environnement.



Le saviez-vous ?

Votre chien peut avoir un impact négatif sur la biodiversité (prédation, dérangement de la faune sauvage, etc.). Il est donc important **de le surveiller et de le garder toujours en vue lors de vos promenades.** Il convient de faire particulièrement attention dans les espaces protégés (attention certains lui sont interdits !).

Le marquage territorial fait partie des comportements normaux du chien car ils lui permettent de se repérer et d'identifier les traces laissées par ses congénères. En cas de déjections sur la voie publique, il convient de les ramasser et de les jeter dans une poubelle.

Le jeu ou le travail sont primordiaux pour l'équilibre psychologique du chien. Ils sont à moduler selon les aptitudes de sa race et de ses goûts. De même, les activités physiques proposées au chien doivent être adaptées en fonction de ses capacités physiques et de son âge.



Comportements sociaux

Le chien est une espèce sociale qui nécessite des **interactions avec des congénères.** Si vous n'avez qu'un chien, les sorties quotidiennes doivent être l'occasion pour votre chien d'être en contact avec des congénères et d'interagir avec eux. La socialisation doit être progressive et si celle-ci n'est pas réalisée correctement, il convient d'en parler à votre vétérinaire ou à un éducateur canin.



Sevrage

Une bonne relation entre la mère et les chiots est nécessaire pour éviter les troubles du comportement et les problèmes de santé chez le chien adulte. Les contacts avec la mère et les autres chiots de la portée favorisent également la socialisation de votre chien.



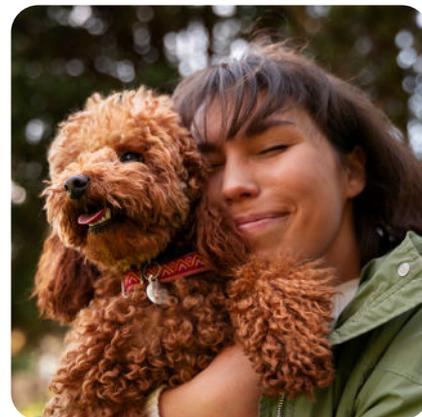
Un chien ne doit pas être séparé de sa mère **avant l'âge de deux mois.** Si vous décidez d'acquérir un chien auprès d'un éleveur ou d'un particulier, assurez-vous que ce dernier a été sevré dans de bonnes conditions et que l'animal a bien atteint ses 8 semaines (interdiction de les céder avant dans le cadre de la loi).

Si vous choisissez de faire l'acquisition auprès d'un refuge ou association/fondation de protection animale, ces derniers, selon le passif de l'animal, seront les plus à même de vous sensibiliser sur ses besoins.

Durant cette période, le chiot doit être confronté à **des stimulations et des environnements variés** pour qu'il soit plus adaptable dans sa vie adulte.

Relation humain-chien

Le chien est une espèce qui a besoin d'interactions quotidiennes avec l'humain. La socialisation avec l'humain doit faire l'objet d'une attention particulière. **L'éducation du chien doit être positive**, par l'intermédiaire de récompenses alimentaires par exemple et la création d'une relation de confiance avec vous. **Il est fortement déconseillé, voire interdit dans certains cas, de recourir à des moyens coercitifs de dressage** (colliers étrangleurs, électriques, etc.) qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les chiens plus réactifs et potentiellement mordeurs. En cas de problème d'éducation, parlez-en avec votre vétérinaire qui pourra vous orienter vers un éducateur canin.



Même si la socialisation de votre chien vous paraît bonne, **il ne faut jamais laisser vos enfants seuls avec le chien sans surveillance.**

Soins médicaux

Soins

Votre chien nécessite des soins courants pour le maintenir en bonne santé. **Une visite annuelle chez le vétérinaire** est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites.

En fonction de l'âge de votre chien et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, **votre animal nécessite des soins courants** tels que par exemple le nettoyage de ses oreilles, le brossage de ses poils, la coupe des griffes. Ces soins sont à adapter en fonction de sa race et de son caractère. Prenez conseil auprès d'un professionnel afin d'adopter les bons gestes pour ne pas blesser votre animal.

La vaccination contre la rage est obligatoire pour les chiens qui voyagent hors de France ainsi que pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie.



Le saviez-vous ?

L'abattement, une baisse de son appétit, une augmentation de la consommation d'eau, l'apparition de malpropreté **sont des signes d'alerte** qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire. **Une observation quotidienne** de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement l'apparition de troubles.

Stérilisation

La stérilisation du chien, mâle et femelle, est **recommandée** pour éviter des comportements désagréables (fugue, bagarres avec des congénères, etc.) et réduire l'apparition de certaines maladies. Elle est **obligatoire** pour les chiens, mâle et femelle, de 1ère catégorie. Votre vétérinaire vous renseignera sur le moment adéquat pour réaliser cette stérilisation.

Vieillesse et fin de vie

Un chien âgé nécessite **plus de soins** qu'un jeune animal et peut parfois poser **des problèmes logistiques supplémentaires**. Avant l'acquisition, renseignez-vous également sur la fin de vie de votre animal et les coûts que peut engendrer une dégradation de l'état de santé de votre animal qui peuvent parfois être importants.



Réglementation

Identification



L'identification du chien est obligatoire avant l'âge de 4 mois et avant toute cession gratuite ou onéreuse. Le non-respect des règles d'identification donne lieu à une contravention de 4ème classe (**750€**).

L'animal doit être identifié **par puce électronique ou tatouage** par un vétérinaire ou un tatoueur agréé et enregistré dans le fichier national I-CAD. Si vous devez voyager à l'étranger, seule la puce électronique est autorisée. **Le cédant du chien doit fournir** au nouveau propriétaire les documents relatifs à la cession de l'animal et effectuer le changement de détenteur auprès d'I-CAD. I-CAD vous transmettra la carte d'identification qui permet de justifier que l'animal est enregistré dans le Fichier National des Carnivores Domestiques et que vous y êtes déclaré propriétaire.

En tant que détenteur de l'animal, vous vous engagez **à signaler, sans délai**, tout nouvel événement à I-CAD : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal, depuis votre espace détenteur sur i-cad.fr. La déclaration de ces différents événements **est un acte de protection primordial** vis-à-vis de votre animal, notamment en cas de perte de ce dernier.

Toutes les informations relatives aux démarches liées à l'identification d'un animal sont à retrouver sur le site **www.i-cad.fr**.

Maltraitance animale et abandon



Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chiens. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende (article 521-1 du Code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000€ d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

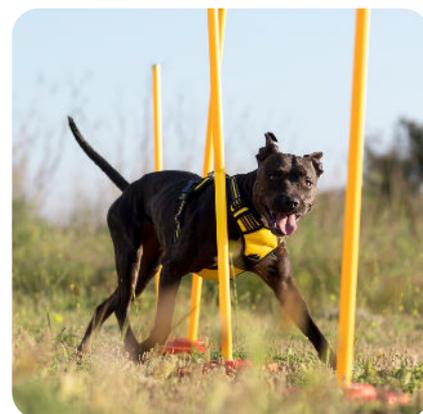
Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est considéré comme de la maltraitance.

L'abandon sur la voie publique, ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge, est passible des mêmes peines.

En cas d'abandon ou d'acte de cruauté **ayant entraîné le décès de l'animal**, les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.

Les chiens de première et de deuxième catégorie

Il existe **une réglementation concernant certaines races de chiens**, dits de 1ère et 2ème catégorie. Tout détenteur doit notamment posséder **un permis de détention**, qui sera délivré par votre mairie qu'une fois que vous aurez répondu aux obligations légales suivantes : **une assurance responsabilité civile spécifique** à l'animal, **une attestation d'aptitude** et avoir fait réaliser **une évaluation comportementale** du chien par un vétérinaire compétent. Pour les chiens de 1ère catégorie, **un certificat de vaccination contre la rage**, un **certificat de stérilisation** de l'animal et être majeur sont également obligatoires.



Il est **interdit d'acquérir ou de céder un chien de 1ère catégorie**, ainsi que d'en faire rentrer un sur le territoire français.

La stérilisation est obligatoire pour les chiens, mâles et femelles, de première catégorie.

Adoption

N'adoptez pas un animal via un réseau social : vous n'aurez aucune garantie du respect de la réglementation et de son bien-être, et vous risquez de contribuer au trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons.

Avant d'adopter, **assurez-vous que l'association est bien déclarée et connue**. Si elle dispose d'un refuge, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.

€ Implications financières et logistiques

Le coût d'entretien d'un chien dépend fortement de la race du chien mais également des choix que vous ferez. Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif :

 **L'alimentation représente le principal poste de dépense** pour un chien en bonne santé. Elle doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité, le coût mensuel est estimé à **50€** pour un chien de taille moyenne et peut atteindre 150€ pour un très grand chien.

 **Pour les frais vétérinaires**, il convient de distinguer les frais incompressibles et les frais non prévisibles.

→ Les frais vétérinaires incompressibles pour un chien sans problème de santé particulier sont compris entre 100 et 300€ par an (vaccination, antiparasitaires, ...).

→ Le coût de la stérilisation varie notamment en fonction du sexe de l'animal, de son format, ou encore de la technique utilisée et est généralement compris entre **100** et **600€**.

→ De plus, vous n'êtes pas à l'abri que votre animal contracte une maladie ou ait un accident qui nécessitent des soins coûteux. Dans ce cas, les sommes à engager peuvent être importantes, pouvant aller de l'ordre de la centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros selon les soins nécessaires. Certains chiens présentant des malformations (hypertypes, etc.) nécessiteront des soins vétérinaires plus importants.

→ Une partie des frais vétérinaires peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance ou grâce à une épargne que vous aurez constituée.

 **Le toilettage** de votre chien peut représenter un coût, pouvant être important selon la race.

 Le recours à des conseils professionnels pour **l'éducation** de votre chien doit également être considéré lors de l'acquisition, et ce budget se situera entre une centaine et plusieurs centaines d'euros selon le travail d'éducation envisagé et/ou les problématiques comportementales décelées.

Vous devrez aussi prévoir **les accessoires nécessaires à la vie de l'animal** : gamelle, tapis, laisse, caisse de transport, etc., ainsi que **les frais de garde éventuels** de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmener avec vous ou tout simplement si vous devez faire appel à quelqu'un pour le sortir quand vous travaillez.

Pour tout déplacement au sein de l'Union européenne, le passeport européen est obligatoire pour le chien. Le coût ne dépasse pas les **20€**.

Les informations fournies dans ce certificat ne sont pas exhaustives. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous rapprocher d'un professionnel.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Il est prévu des sanctions pénales en cas de manquement.

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chien, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à..... Le.....

.....

Nom et signature de la personne habilitée à délivrer le certificat (avec cachet et N° Ordre pour les vétérinaires)

Nom et signature de la personne à qui ont été délivrées les connaissances et qui s'engage